

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mirande Rinfret](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a201385e175159082cf17e19>

Date d'obtention : 2021-02-17 11:08:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, je comprends bien que je dois enclencher les étapes lorsqu'un élève vient me parler de sa situation ou de son inconfort. Je ne peux pas le faire directement lorsqu'un parent me demande d'intervenir. Dans ce dernier cas, je dois alors référer le parent inquiet au service de police ou alors lui conseiller d'avoir lui-même une conversation avec son enfant afin de l'inciter à venir me parler pour que je puisse ensuite intervenir.

Il m'apparaît très important de recevoir l'élève (et les suivants, le cas échéant), avec bienveillance et sans jugement. J'ai également relevé l'importance de bien questionner les élèves pour obtenir clairement l'amorce, la nature, l'intervention et l'étendue de la situation soulevée. L'ensemble des témoignages me permettra de poser un jugement sur l'impulsivité ou la malveillance du cas. Il n'est pas impossible que la situation ne soit pas un cas de sextage au sens de la loi.

Si le cas relève d'une situation de sextage, à la fin de mon intervention, je dois communiquer avec le service de police qui poursuivra l'intervention différemment selon que la situation s'apparente à de l'impulsivité ou à de la malveillance.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'en fait, la qualité de mon intervention aide à préparer la prise en charge du service de police. Le fait de rencontrer seul à seul chaque témoin de la situation me permet de préparer le terrain et de bien évaluer le cas. Je remarque aussi qu'il est correct de parler du protocole d'intervention Sexto et de mes responsabilités. En parler peut donner du poids à mon intervention, surtout si l'élève ne veut pas collaborer.

Je vois également qu'il est important de me montrer sensible à l'état général de chaque élève qui témoigne afin de lui offrir un soutien adapté à ses besoins.

Je dois aussi faire valoir à chaque témoin l'importance de cesser d'alimenter les discussions à ce sujet ou de partager des éléments intimes. Notre code de vie interne permet d'avoir une certaine emprise avec cette demande. Par le fait-même, confisquer les appareils électroniques devient nécessaire pour freiner le processus de propagation.

Je retiens, bien sûr, que si l'élève ne veut pas collaborer ou si l'instigateur me semble malveillant, je dois me référer au service de police rapidement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate revient à celle où je dois placer chaque témoin en confiance afin d'obtenir la version la plus honnête et complète de la situation pour me permettre de prendre les meilleures décisions et d'avoir le meilleur jugement.

Il m'apparaît toujours important de communiquer rapidement avec les parents des élèves concernés par la situation. Toutefois, je me questionne sur le meilleur moment pour le faire: avant ou après avoir communiqué avec le service de police?

Je comprends bien également l'importance de tenir les médias à l'écart afin d'éviter de placer quelque élève que ce soit dans une situation malsaine. Le but est de cesser toute forme de propagation rapidement et non de l'alimenter, bien sûr.